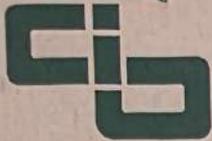


N° 007393

# Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.



Bruxelles : 126 bte 12, Av. des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles Tel.: 02/245.46.95 Fax.: 02/ 215.12.78  
 Mons : Parc Initialis - 2, Av Descartes - 7000 Mons Tel.: 065/ 32.15.51 Fax.: 065/ 32.15.77  
 Liège : 63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe Tel.: 04/234.17.00 Fax.: 04/234.17.80

Banque : 340-0298168-28 T.V.A. BE 406.671.312

- CONFIDENTIEL -

## PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

Rapport N°: 23/04/03/19/02 Personne(s) responsable(s) de l'exécution du travail  
 Date du contrôle: 19/03/2004 Nom-Prénom: GATHY Piau  
 Propriétaire nom-Prénom: GATHY Piau N°TVA/N°C.Ident.: 392.000.646.1.06  
 Adresse: Grand'RUE 13 Adresse de l'installation: Ther. d'Éclair. 9  
4560 Glabbe 4560 Glabbe

### Type de contrôle :

- A) Examen de conformité d'une installation électrique BT domestique avant mise sous tension, effectué sur base des prescriptions du RGIE Art.: 270.  
 B) ~~Examen de contrôle d'une installation électrique BT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution - A.R. du 01.07.1992.~~

### Type d'installation :

(Unité d'habitation) (Unité de travail domestique) (Parties communes) (Autres:.....) Art.86 ou 87.  
 Distributeur: electra.be Raccordement suivant câblage tableau: Tension: 1N/230V  
 Alimentation tableau princ.: 4 X 10 mm<sup>2</sup>. Protection raccordement: A.  
 Colonne d'alimentation: 4 X 10 mm<sup>2</sup>. Interr-Sect. Général: A.  
 Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 14 R<sub>i</sub>: 11 Ohm(s) R<sub>TOT</sub>: 10 Mégohm(s)

Différentiel	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés
A	<u>03</u>	<u>3</u>	<u>03</u>	<u>Tous</u>	<u>63</u>	<u>3</u>	<u>003</u>	<u>5</u>				
B												

### Type de contrôle : A

### Type de contrôle : B

Circuits	Protections	Sections	Installation	Circuits	Protections	Sections	Installation
<u>9T</u>	<u>D153 16A</u>	<u>2.5</u>	Nombre PC: <u>II+T IV+T</u>				Nombre PC: <u>II+T IV+T</u>
<u>3T</u>	<u>D153 20A</u>	<u>2.5</u>	<u>VOIR PLANS</u>				
<u>1T</u>	<u>D153 20A</u>	<u>6</u>	Nombre PL: <u>une éclairage</u>				Nombre PL: <u>1.50</u>
<u>1T</u>	<u>D153 10A</u>	<u>1.5</u>	Arrivées: <u>une éclairage</u>				Arrivées: <u>1.50</u>
			Type Chauffage: <u>radiateur</u>				Type Chauffage: <u>radiateur</u>
			Divers: <u>aucun</u>				Divers: <u>aucun</u>

INFRACTIONS : ( voir code au verso ) NEANT

Remarques : Salle de bain/douche : l'installation sanitaire n'est pas réalisée au jour du contrôle.

Liaisons équipotentiellles principales/Secondaires : non visibles - existent sur déclaration du responsable du travail

----- - installées - non connectées. (on attende chauffeur)

Le différentiel général  était  a été plombé  les schémas ont été signés  n'ont pas été signés.

Conclusion a) : l'installation  est  n'est pas conforme aux prescriptions légales.

Conclusion b) : l'installation  est  n'est pas conforme aux prescriptions légales.

Prochaine visite : 2029

L'installation électrique BT n'étant pas conforme, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. L'Organisme agréé qui a effectué l'inspection se représentera avant le ..... afin de vérifier l'élimination des infractions constatées.

N.B. : En cas de refus d'une seconde visite ou au cas où les infractions subsisteraient, une copie du Procès Verbal sera envoyée conformément à l'Art.276/2 à l'administration de l'Energie préposée à la Haute Surveillance des installations électriques domestiques.

L'agent visiteur ( nom+signature )

Pr. C.I.B. D.MALARA

Le client ( nom + signature )

Gathy Piau

